

**ACCORD FILIALES****LA DIRECTION ÉCHOUE !**

La Direction SNCF a interrompu les négociations sur le cadre social des filiales par l'envoi d'un accord soumis à signature.

La CGT ne le signera pas !

Cet accord n'a pas recueilli un nombre suffisant de signatures et ne s'appliquera pas en l'état : c'est donc un échec pour la Direction.

La table-ronde du 25 mars a permis à l'ensemble des organisations syndicales de porter un projet unitaire permettant de maintenir l'ensemble des droits des cheminots et de pointer les insuffisances et dangers de l'accord proposé. Pour autant, la Direction a cru bon de maintenir son texte en l'état et de le soumettre à signature, sans même organiser une nouvelle table-ronde de négociation.

Après consultation de sa Commission Exécutive fédérale, la CGT a donc décidé de ne pas y apposer sa signature !

Cet accord, s'il était entré en vigueur, aurait acté des régressions sociales majeures pour les cheminots et la fin de l'unité sociale. Il n'a jamais inclus dans son champ d'application les cheminots du fret, pas plus que les cheminots qui seraient transférés dans des groupements d'entreprises.

Par ailleurs, un grand nombre de droits repris dans les accords collectifs auraient été rognés, les textes RH, d'entreprise ou métiers n'étaient pas garantis.

La Fédération CGT des cheminots entend continuer à créer les conditions de l'unité syndicale pour amplifier la mobilisation et maintenir l'unité sociale et les droits de TOUS les cheminots.

LES RÉGRESSIONS SOCIALES NE SE NÉGOCIENT PAS, ELLES SE COMBATTENT !

